



Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

Bruno BOBKIEWICZ
Secrétaire général du SNP DEN

Vos interlocuteurs :

Sylvie MENDES
0149966667

Thibault PHILIPPE
0149966668

SNPDEN
21 rue Béranger
75003 PARIS

01.49.96.66.66 (standard)
siege@snpden.net
www.snpden.net

N° Siret : 30448780400045

Paris, le 22 janvier 2024

à **Madame la Ministre de l'Éducation nationale**
Amélie Oudéa-Castéra
110 rue Grenelle
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Le SNP DEN-UNSA a pris connaissance des mesures nouvelles concernant le « *Choc des savoirs* », annoncé par votre prédécesseur, et de leurs conséquences sur l'organisation des enseignements en collège.

À ce jour, et pour la seconde année consécutive, les chefs d'établissement vont devoir, en pleine période de préparation de la rentrée 2024, informer les équipes, accompagner les professeurs, assurer la remontée des créations ou suppressions de postes, et ce dans des délais très contraints et avec des moyens insuffisants.

Malgré les très grandes qualités professionnelles des personnels de direction, nous ne sommes pas des magiciens.

Le courrier d'alerte que nous vous communiquons avec gravité et que vous tenez entre vos mains pointe un projet qui est contraire à nos valeurs, qui ne s'accompagne pas de texte réglementaire et qui engendre de nombreuses difficultés techniques et organisationnelles.

Une vision et un projet pour l'École antinomique avec les valeurs portées par le SNP DEN-UNSA et sa fédération

Madame la Ministre, nous tenions à vous exprimer solennellement que le projet d'École encadré par le « *Choc des savoirs* » est très éloigné de celui que le SNP DEN-UNSA et sa fédération défendent au quotidien.

Nos valeurs, inlassablement défendues, sont profondément remises en cause par les mesures annoncées. Nous soutenons ainsi **un collège pour tous**, sans sélection, qui scolarise ensemble tous les enfants d'une tranche d'âge, dans le respect absolu des besoins de chacun. Nous souhaitons pour chacun **une scolarité et une orientation positives**, fondées sur les aptitudes d'un jeune et non sur ses insuffisances. **Les groupes de niveau qui vont être créés en collège ne correspondent pas à ces valeurs.** Ils sont ainsi vécus par les chefs d'établissement comme une ségrégation scolaire annoncée qui ne pourra répondre aux enjeux, partagés avec vous, de la réussite de tous. **Les expertises sur le sujet depuis plusieurs décennies vont également dans ce sens.**

/...

Madame la Ministre, ce projet nous inquiète également très fortement parce que nous avons identifié **des conséquences potentielles néfastes et des écueils qui nous paraissent dangereux**. Il est ainsi à parier que les groupes de niveaux, tels que présentés actuellement, vont regrouper, sur un temps inévitablement long, des élèves en difficulté qui, sans hétérogénéité, avanceront nettement moins vite que les autres groupes. *Comment ces élèves aborderont-ils les notions fondamentales nécessaires dans les autres disciplines en avançant moins vite, alors que les autres les auront vues et maîtrisées depuis longtemps ? Comment progresseront-ils suffisamment vite pour espérer atteindre un hypothétique niveau supérieur ?* L'hétérogénéité est une donnée indispensable, largement étayée par les études scientifiques. Elle doit donc être garantie par la construction de groupes et des classes. Ce n'est pas l'hétérogénéité des groupes qui est gênante, c'est une trop grande hétérogénéité dans des classes à effectifs pléthoriques. **Nous refusons d'organiser, Madame la Ministre, des classes de niveau**. Donnez-nous plutôt les moyens de diminuer le nombre d'élèves par classe et de faire ainsi réussir mieux les élèves.

Un projet qui, à ce jour, ne s'accompagne d'aucun texte réglementaire

Les choses sont assez simples : aucun texte n'a été publié au Journal Officiel. En conséquence, les modalités de communication ministérielle comme la temporalité de construction des textes mettent grandement en difficulté les établissements. **Nous assumons, avec clairvoyance et responsabilité, notre position de cadres mais « à l'impossible nul n'est tenu ! »**. Les établissements qui n'auront pas les informations en temps et en heure ne pourront donc pas faire remonter des informations fiables. Et si « *faire et défaire c'est toujours travailler* », **il ne nous est pas possible d'avancer en aveugles, sans l'indispensable cap fixé par la Loi !**

C'est pourquoi nous vous demandons de nouveau, Madame la Ministre, de garantir un fonctionnement respectueux des organisations des établissements, accordant ainsi le primat au « *bien faire* » plutôt qu'au « *faire vite* ». **Il s'agit de donner du sens** aux mesures plutôt que de les imposer dans cette perpétuelle urgence désormais devenue règle. Aussi, dans l'intérêt du service public d'éducation, à ce stade, **notre boussole reste le Code de l'éducation et son article R. 421-2** qui précise que « *l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves* » relèvent de la compétence de l'établissement scolaire et donc de son conseil d'administration.

SNPDEN
21 rue Béranger
75003 PARIS

01.49.96.66.66 (standard)
siege@snpden.net
www.snpden.net
N° Siret : 30448780400045

.../...

Seul un décret, de même niveau réglementaire, pourrait contredire cela. Nous sommes donc en attente de ces éléments. **Et ceci est fondamental pour nous, pour le respect du Code de l'éducation et du principe d'autonomie des établissements, et pour la République.** Car, si un jour, des dirigeants d'extrême droite venaient à nous diriger, il nous faudrait tenir la même ligne rigoureuse « *les textes et rien que les textes !* ».

Nous apprenons ce jour que leur parution a encore été repoussée, ce qui ne nous laisse même pas une ébauche de texte sur laquelle s'appuyer, situation inédite et inacceptable.

À ce stade et dans cette précipitation insupportable, le SNPDEN-UNSA le répète depuis le 1^{er} septembre : « *pas de texte, pas de mise en œuvre* ».

Un projet qui souffre de nombreux freins organisationnels et des moyens insuffisants

Les impacts de vos propositions sur l'organisation des enseignements et sur les conditions de travail des enseignants vont être très importants. Celles-ci vont s'en trouver considérablement dégradées, alors que vos prédécesseurs ont œuvré à renforcer l'attractivité du métier.

Les enseignants de français et de mathématiques vont devoir, inévitablement, après la rentrée 2025, assumer un enseignement sur l'ensemble des niveaux afin d'assurer les alignements nécessaires. Leurs emplois du temps vont considérablement perdre en qualité, comme ceux de l'ensemble des enseignants de collège. Les postes partagés vont se multiplier, les alignements ne seront pas possibles dans les plus petits établissements, faute d'un nombre de professeurs suffisants pour les mettre en place. Le choix des professeurs principaux va être très largement limité, si ce n'est impossible, mettant en difficulté les équipes et le suivi des élèves. *Aurons-nous, par ailleurs, les enseignants de Lettres et de Mathématiques en nombres suffisants pour la rentrée 2024 et, plus encore, en 2025 ?* **Votre capacité à mobiliser et à créer ces ressources nécessaires, Madame la Ministre, sera l'une des clés de la réussite ou de l'échec des mesures que vous allez mettre en place.**

Au moment où les Dotations Globales Horaires (DGH) sont attribuées aux EPLE, les moyens sont insuffisants dans de nombreux établissements. Les 2300 ETP annoncés ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins. Les établissements vont devoir, afin d'organiser les groupes de niveaux, mettre fin aux dédoublements et aux co-interventions, dont certaines disciplines pouvaient bénéficier depuis 2016. **Cette marge d'autonomie permettait jusque-là de répondre à des besoins locaux pertinents, évalués par les équipes.**

SNPDEN
21 rue Béranger
75003 PARIS

01.49.96.66.66 (standard)
siege@snpden.net
www.snpden.net
N° Siret : 30448780400045

Nous attirons également votre attention, Madame la Ministre, sur la nécessité de garantir la partie de cette marge qui permet de « financer » les enseignements optionnels : langues et cultures de l'antiquité, langues et cultures européennes, groupes de LV2, bilangues de continuité sur le cycle 4, enseignement optionnel de chant choral, etc. **Ils sont, pour l'École Publique, dont vous êtes la première représentante, une garantie de pouvoir maintenir une offre de formation suffisante face à certains établissements privés. Les moyens nécessaires doivent être donnés aux établissements publics.**

Bien d'autres questions, Madame la Ministre, n'ont, par ailleurs, pas encore reçu de réponse : *quelle place pour les élèves à besoins particuliers et l'école inclusive dans ce projet ? Quelle place pour les élèves de SEGPA ? Quelle évaluation pour les élèves dans les groupes les plus faibles ? Quelle estime de soi auront les familles et surtout les élèves placés dans le groupe faible ?*

Pour terminer, nous exprimons nos réserves, voire nos désaccords, sur la place redonnée au Diplôme National du Brevet pour garantir le passage au lycée, sur les impacts négatifs du redoublement que nous dénonçons depuis longtemps, et sur le dispositif « Prépa Lycée » à même de générer de forts risques de décrochage.

Il n'y a rien de plus difficile pour des cadres que de porter un projet auquel ils ne croient pas, et contraire à ce qu'ils ont toujours porté.

Il n'y a rien de plus difficile que de le faire sans les moyens nécessaires à une mise en place sérieuse.

Il n'est, enfin, pas possible de le faire sans texte précis ni cadre réglementaire.

Pour toutes ces raisons, nous apporterons notre soutien à nos collègues qui seront en incapacité d'effectuer les demandes de mise en œuvre pour la rentrée 2024.

Madame la Ministre, nous vous demandons de porter une grande attention à cette alerte que vous adressent les personnels de direction que nous représentons, les premiers au service, quotidiennement, d'une École Publique Laïque qui porte haut les valeurs de la République et l'investissement au service de chaque élève.

Pour les adhérents du SNPDEN-UNSA,
Au nom des élus,
Bruno BOBKIEWICZ

SNPDEN
21 rue Béranger
75003 PARIS

01.49.96.66.66 (standard)
siege@snpden.net
www.snpden.net
N° Siret : 30448780400045

